

- **Décision SGA-DEC-2024-n°0**  
Objet : Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de la Locomotive et de GAM avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), de Février à Juillet 2024

## Direction de la Culture

Le Maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite mettre à disposition la salle polyvalente de la Locomotive et l'équipement de La Grange à Musique au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Oise (CIDFF).

Que cette mise à disposition sera proposée de février à juillet 2024, selon un calendrier validé en amont par les deux parties, pour l'accueil d'ateliers de confiance en soi des groupes de paroles de femmes accompagnés par le CDIFF.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition, avec la représentante légale du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Oise (CIDFF), Anne Faburel, sis 26 rue Voltaire 60100 Creil, d'autre-part,  
Ci-après désignée par l'expression l'organisateur,

Article 2 : que cette mise à disposition est accordée à titre gracieux et rentre dans le cadre du projet artistique et culturel de la Grange à Musique.

Article 3 : que cette convention est conclue de février à juillet 2024.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

À Creil, le 26 Janvier 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



Date de notification : **08 FEV. 2024**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **08 FEV. 2024**